



EXPERTISE APRES SINISTRE  
EXPERTISE PREALABLE

DEFENDRE VOS INTERETS  
c'est notre métier

*Incendie, explosion, inondation, catastrophe naturelle, événement climatique ...*

Depuis près de 30 ans, nos experts accompagnent **particuliers, professionnels, bailleurs sociaux, syndicats de copropriété, collectivités** ... pour tous types de sinistres et s'engagent à mettre en œuvre compétences et moyens appropriés pour mener à bien leur mission dans les délais convenus.

## NOS ENGAGEMENTS

**L'INFORMATION** : Vous expliquer chaque étape de notre mission et vous informer de son évolution.

**LA DISPONIBILITE** : Notre organisation interne autour d'un interlocuteur unique vous garantit accessibilité et réactivité.

**UNE METHODOLOGIE** : Notre expérience nous permet d'appliquer à toutes situations nos méthodes de travail, adaptées aux situations d'urgence.

## NOS VALEURS

Nous sommes tenus au secret professionnel, norme fondamentale de notre profession.

Les qualités humaines et relationnelles sont pour nous essentielles dans notre métier.

Nous vous assurons rigueur, engagement, disponibilité et confidentialité.



## NOTRE RESEAU PROFESSIONNEL



Nous sommes membres Fondateur de la FEDEXA, **Fédération des Experts d'Assurés**. Elle a pour objectif de faire connaître la profession auprès des assurés, mais aussi de garantir et maintenir le crédit et la réputation de la profession par la mise en œuvre et le respect de règles déontologiques rigoureuses.



Nous sommes membres de la CEA, **Compagnie des Experts Agréés**. Nos experts ingénieurs participent régulièrement à des programmes de formation et de perfectionnement sur des thématiques techniques, juridiques et d'assurances.

Retrouvez l'ensemble de nos domaines de compétences et nos références sur :

[www.viricel-expertises.com](http://www.viricel-expertises.com)

# L' EXPERTISE APRES SINISTRE

Confrontés à une situation de crise, nos experts vous accompagnent en effectuant toutes les démarches nécessaires liées à la procédure de règlement du sinistre.

Nos 4 axes de travail :



## 1 La première rencontre

Au moment du sinistre, nous nous rendons disponibles en urgence.

*Objectifs :*

- Prendre connaissance des faits, constater les dégâts et les dommages liés à l'évènement.
- Analyser les clauses et les garanties de votre contrat d'assurance.
- Donner les premiers conseils, limiter les conséquences du sinistre, organiser les mesures conservatoires.
- Vous aider à prendre les décisions importantes pour optimiser le résultat de l'expertise.



## 2 La première réunion d'expertise

Rapidement, nous organisons la première réunion avec l'expert de la compagnie d'assurance afin d'effectuer la recherche des causes et circonstances et procéder aux premiers versements d'indemnités.

*Objectifs :*

- Réaliser une expertise amiable et contradictoire, orienter et envisager les recours en responsabilité.
- Veiller au versement des acomptes nécessaires au règlement des premières dépenses.



## 3 La rédaction de la réclamation

Nous procédons à l'établissement de votre dossier technique d'évaluation des dommages.

*Objectifs :*

- Rédiger « l'état des pertes », c'est-à-dire, recenser les dégâts immobiliers, mobiliers, matériels et les frais annexes (comme le relogement, les mises en conformité, la démolition, le désamiantage...), les pertes d'exploitation.
- Réunir les pièces administratives.



## 4 L'accord final

Nous organisons en accord avec l'expert de compagnie la clôture administrative de votre dossier permettant le déclenchement de l'indemnisation globale.

*Objectifs :*

- Réunir les experts, les inspecteurs, les assureurs, afin de présenter le dossier et déclencher les indemnités.
- Eviter les conflits et les tribunaux.
- Signer le Procès-Verbal d'Expertise Amiable et Contradictoire.

*Choisir G.VIRICEL Expertises, c'est l'assurance d'avoir des experts indépendants à vos côtés pour vous représenter et défendre vos intérêts.*

# L'EXPERTISE PREALABLE

Nos experts déterminent la valeur de vos capitaux immobiliers, matériels et mobiliers, en vue de la souscription d'un contrat d'assurance, pour assurer vos biens ou pour disposer de la preuve de leur existence.

*Choisir G.VIRICEL Expertises, c'est obtenir une valorisation de vos biens en valeur à neuf et vétusté déduite permettant d'éviter l'application d'une règle proportionnelle de capitaux lors d'un sinistre.*

